



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 3917

Texte de la question

M. Christian Vanneste interroge M. le ministre de l'éducation nationale sur la question de la désaffection des élèves et étudiants pour les sciences. En effet, alors que le nombre d'étudiants à l'université en France, toutes filières confondues, a augmenté de 86 % entre 1989 et 2003, on ne compte que 2 % de docteurs en sciences en plus. Depuis 1996, les DEUG en sciences ont perdu 25 % de leurs effectifs (et 46 % pour les DEUG de physique). Il souhaiterait donc savoir si des dispositifs d'information des élèves, dès le lycée, peuvent être mis en place afin d'assurer à notre recherche scientifique le nombre d'étudiants nécessaire pour un développement compétitif sur la scène européenne et internationale.

Texte de la réponse

La loi n° 2005-380 du 23 avril 2005 d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école prévoit que l'orientation et les formations proposées aux élèves tiennent compte de leurs aspirations, de leurs aptitudes et des perspectives professionnelles liées aux besoins prévisibles de la société, de l'économie et de l'aménagement du territoire. Dans cet objectif, la diversification de l'offre de formation est une des voies privilégiées pour répondre au mieux à la demande sociale de formation, aux besoins du pays et aux exigences de connaissances du monde moderne. À cette fin, diverses voies d'orientation, diverses spécialités et diverses modalités de formation sont proposées aux élèves de collèges et de lycées. Le rapport annexé à la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école du 23 avril 2005 fixe l'objectif de développer les actions permettant l'accroissement de la proportion d'élèves en filières scientifiques et techniques et l'accroissement de la part des filles dans cette filière. La proportion d'étudiants suivant une formation supérieure scientifique hors formations de santé devrait ainsi à terme augmenter de 15 %. En 2006, les effectifs de bacheliers scientifiques ont progressé de 5 % en série S, la proportion de filles représentant 46 %. Plusieurs dispositifs d'information des élèves existent au collège et au lycée pour accompagner l'élaboration du projet de l'élève et faciliter son orientation. En fin de seconde au lycée général et technologique, toutes les séries de baccalauréat sont présentées aux élèves avec le souci que chacun puisse choisir le cursus de formation qui lui garantira les meilleures chances de réussite. Dans cette perspective, la circulaire de préparation de la rentrée 2007 a préconisé un renforcement des actions d'information et d'orientation dans un souci de meilleure articulation entre le lycée et l'enseignement supérieur. Dès cette année, un entretien d'orientation est proposé aux lycéens de classe de première pour les informer et les sensibiliser en amont aux différentes voies qui s'offrent à eux en classe terminale et dans l'enseignement supérieur.

Données clés

Auteur : [M. Christian Vanneste](#)

Circonscription : Nord (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3917

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale
Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 4 septembre 2007, page 5418

Réponse publiée le : 4 décembre 2007, page 7688